

DÉLIBÉRATION N° 2025-114
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation :	
26 août 2025	
Date de séance :	
1^{er} septembre 2025	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
2 septembre 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	26
Procurations	5
Votants	31
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul		X	TEMEHARO René
TAMA GEORGES Hinatea		X	KOUAKOU Georges
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
BORDET Patrick		X	
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	
CHING Francis		X	TEATA Marcelino
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X	X	
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven	X		
PAVAOUAU Teura	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred	X		
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	LIU SING Thierry
LIU SING Thierry	X		
PERRY Doris		X	MARTIN Alfred
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	
DARROUZES Nélia	X		
TETAUVIRA Benjamin	X		
AURAA Leila	X		

OBJET :

Portant approbation du dossier technique et du plan de financement de l'opération « Acquisition d'équipements spécifiques contre les risques chimiques » pour la direction de la protection civile et de lutte contre l'incendie » et autorisant le Maire à signer la convention de financement ainsi que le marché y afférents.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

26 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi modifiée n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Établissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;
Vu l'avis technique sur le projet de la direction de la protection civile du 26 août 2025 ;
Vu le rapport n°2025-66 du 1^{er} septembre 2025 présenté par Monsieur René TEMEHARO, 3^{ème} Adjoint au Maire en charge de la Direction de la protection civile et de lutte contre l'incendie.

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

ADOPTE

Article 1

Sont approuvés le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Acquisition de matériels chimiques » pour la direction de la protection civile et de lutte contre l'incendie »

Article 2

Le financement de cette opération dont le coût est estimé à **4 515 324 francs CFP TTC**, est prévu comme suit
(en francs CFP TTC) :

Coût total :	2 257 662 FCFP
F.I.P (80%) :	1 806 130 FCFP
Fonds propres (20%) :	451 532 FCFP

Article 3

Le Maire est autorisé à signer la convention de financement, à lancer l'appel d'offres et à signer le marché à intervenir.

Article 5

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de la Commune.

Article 6

La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Le secrétaire de séance



Steven REY

Monsieur Le Maire



Michel BUIILLARD

Rapport n° 2025 – 66

**Relatif à un projet de délibération portant approbation du dossier technique
et du plan de financement de l'opération « Acquisition d'équipements spécifiques contre les risques chimiques »
pour la direction de la protection civile et de lutte contre l'incendie »
et autorisant le Maire à signer la convention de financement ainsi que le marché y afférents.**

Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire,
Mesdames, Messieurs les Adjointes,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La direction de la protection civile et de lutte contre l'incendie souhaite compléter les capacités de l'équipe d'intervention chimique, matériel qui a une vocation intercommunale.

Ces combinaisons étanches les protègent contre les substances dangereuses sous forme gazeuse, liquide, solide et d'aérosol. Elles offrent un confort de port optimal, sont réutilisables et idéales pour la manipulation de produits chimiques tels que les acides ou le chlore.

Il est donc impératif de compléter nos équipements afin de maintenir une sécurité optimale des agents, dont la formation à leur utilisation est assurée en continu.

Le coût de ces équipements spécifiques s'élève à 2 257 662 FCFP pris en charge par le FIP à hauteur de 80% et 20% par la commune.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation

Papeete le, 1^{er} septembre 2025
Le Rapporteur,

René Temeharo
3^e adjoint au maire délégué à la sécurité civile